Secondaire IV.B.08 Lois 17629 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le répertoire des options de base dans l'enseignement secondaire.

A.Gt. 14-06-1993 M.B. 15-07-1993

modifications:	
A.Gt 05-09-94 (M.B. 11-11-94)	A.Gt 11-04-96 (M.B. 05-06-96)
A.Gt 28-07-98 (M.B. 21-10-98)	A.Gt 30-03-00 (M.B. 10-08-00)
A.Gt 30-04-03 (M.B. 22-10-03)	A.Gt 24-09-04 (M.B. 10-01-05)
A.Gt 17-06-05 (M.B. 21-09-05)	A.Gt 24-08-06 (M.B. 13-12-06)
A.Gt 05-10-07 (M.B. 23-11-07)	A.Gt 23-04-09 (M.B. 25-06-09)
A.Gt 27-01-11 (M.B. 25-02-11)	D. 12-07-12 (M .B. 20-08-12)
A.Gt 07-03-13 (M.B. 10-04-13)	Erratum : M.B. 24-04-13
A.Gt 07-11-13 (M.B. 28-01-14)	

Le Gouvernement de la Communauté française

Vu la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, notamment l'article 12 bis, inséré par la loi du 11 juillet 1973, l'article 28, 3° et l'article 29, modifié par la loi du 11 juillet 1973;

Vu la loi du 22 juin 1964 relative au statut des membres du personnel de l'enseignement de l'Etat, notamment l'article 1er, modifié par les lois des 27 juillet 1971, 11 juillet 1973 et 19 décembre 1974 et par l'arrêté royal n° 456 du 10 septembre 1986;

Vu le décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, notamment l'article 19, § 3, l'article 24, alinéa 1er, 1° et 3° et 29; Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Conununauté française du 15 mars 1993 fixant les

obligations de concertation entre établissements de même caractère dans l'enseignement secondaire de plein exercice;

Vu la concertation menée avec les représentants des différents pouvoirs organisateurs;

Vu l'accord du Ministre-Président chargé du Budget, donné le 26 avril 1993; Vu le protocole du 19 avril 1993 du Comité du secteur IX et du Comité des services publics provinciaux et locaux, section 11, siégeant conjointement;

Vu l'avis du Conseil d'État:

Sur la proposition du Ministre de l'Education,

Arrête:

CHAPITRE Ier - Du répertoire des options de base

Article 1er. - Au deuxième degré de l'enseignement de transition, peuvent être organisées les options de base simples suivantes:

Langue moderne I	à 4 périodes
Langue moderne II	à 4 périodes
Sciences économiques	à 4 périodes
Sciences sociales	à 4 périodes
Latin	à 4 périodes
Grec	à 4 ou 2 périodes
Education physique (garçons)	à 4 périodes
Education physique (filles)	à 4 périodes
Education artistique	
ou Education artistique : arts d'expression	à 4 périodes
Education technique et technologique	à 4 périodes



Lois 17629 p.2

modifié par A.Gt 30-04-2003

Article 2. - § 1er. Au troisième degré de l'enseignement de transition, peuvent être organisées les options de base simples suivantes :

Mathématique Sciences générales Latin Grec Langue moderne I Langue moderne II Langue moderne III Histoire Géographie Sciences économiques Sciences économiques Sciences sociales Education physique (garçons) Education artistique ou Education artistique : arts d'expression Education technique et technologique	à 6 périodes 6 périodes à 4 périodes
Education technique et technologique Histoire de l'art Histoire de l'art et Infographie	à 4 périodes à 4 périodes à 4 périodes

Les élèves des options "Education physique (garçons)" et "Education physique (filles)", visées à l'alinéa 1er, peuvent être groupés.

§ 2. Au troisième degré de l'enseignement de transition peuvent être organisées une septième préparatoire à l'enseignement supérieur à dominante mathématique, une septième préparatoire à l'enseignement supérieur à dominante scientifique et une septième préparatoire à l'enseignement supérieur à dominante langues modernes.

Peut également être organisée, comme option réservée, une septième préparatoire à l'enseignement supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de diffusion.

Article 3. - Au deuxième et au troisième degrés de l'enseignement technique de transition, peuvent être organisées les options de base groupées mentionnées dans le tableau figurant en annexe I.

Modifié par A.Gt 07-11-2013

Article 4. - Au deuxième et au troisième degrés de l'enseignement technique de qualification et de l'enseignement professionnel, peuvent être organisées les options de base groupées mentionnées dans le tableau figurant dans les annexes II et IIbis.

modifié par A.Gt 30-03-2000

Article 5. - Constituent des options réservées les options dont la création est subordonnée à l'avis favorable du Conseil de zone visé à l'article 2 de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 mars 1993 fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère dans l'enseignement secondaire de plein exercice, ainsi qu'à l'avis favorable du Comité de concertation visé à l'article 6 du même arrêté.

Dans les annexes I et II, les options réservées sont celles dont la dénomination est suivie de la lettre R.



complété par A.Gt 05-09-1994 ; abrogé par A.Gt 11-04-1996 ; rétabli par A.Gt 30-03-2000

Article 6. - Constituent des options strictement réservées les options dont la création est subordonnée à l'avis favorable du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire créé par le décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire.

Dans l'annexe II, les options strictement réservées sont celles dont la dénomination est suivie de la mention R2.

remplacé par A.Gt 30-03-2000

Article 7. - Dans l'annexe II, les options suivies de la mention A ne sont organisées ou subventionnées que sous la forme de l'enseignement à horaire réduit, conformément au décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement à horaire réduit.

inséré par A.Gt 23-04-2009 ; complétée par A.Gt 07-03-2013 ; modifié par A.Gt 07-11-2013

Article 7bis. – § 1er. L'annexe IIbis reprend les options de base groupées du 3e degré des enseignements technique de qualification et professionnel adoptées conformément à la procédure prévue à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

§ 2. L'annexe IIIbis comporte :

- une table de transformations de 7e années complémentaires telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2003 fixant le répertoire des 7e années de perfectionnement et de spécialisation en options de base groupées de 7e années qualifiantes des enseignements technique et professionnel telles que définies dans l'annexe II du présent arrêté;
- une table de transformations d'options de base groupées liées à l'adoption de nouveaux profils de formation ;
- une table de transformations d'options de base groupées dans l'enseignement de transition ;
- une table de transformations d'options de base groupées initialement adoptées conformément à la procédure prévue au chapitre III du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire et désormais adoptées conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997 précité. [inséré par A.Gt 07-11-2013]

Les transformations visées à l'alinéa précédent présentent un caractère obligatoire à la date mentionnée dans l'annexe IIIbis. Lorsqu'une transformation concerne un degré, celle-ci se fait année par année dans le degré.

Les transformations visées au présent article ne constituent pas des créations. Elles ne nécessitent pas l'introduction d'un nouveau dossier d'admission aux subventions.

Inséré par D. 12-07-2012

Article 7ter. - Les membres du personnel nommés ou engagés à titre définitif dans un cours ou dans une fonction de professeur de CT, PP ou CTPP, dont la charge a compris pendant l'année scolaire qui précède la transformation des cours de CT, PP ou CTPP dans une option de base groupée qui est transformée conformément aux articles 7bis, 14bis et 14ter et qui se voient confier, par le pouvoir organisateur ou le chef d'établissement, un cours de la même spécialité, organisé dans la (ou les) seule(s)



Centre de documentation administrative

Lois 17629 **p.4**

option(s) de base groupée(s) nouvelle(s) résultant de la transformation, sont réputés avoir acquis l'expérience utile pour ce cours.

Sous réserve de leur accord, s'ils se voient confier par le pouvoir organisateur ou le chef d'établissement un ou des cours de la même spécialité dans la ou les seules nouvelles options groupées résultant de la transformation, ils sont réputés posséder les titres de capacité pour enseigner ces cours.

Le cas échéant, ils conservent, sous les nouveaux intitulés d'option de base groupée ou de cours, le bénéfice de leur nomination ou de leur engagement à titre définitif sous l'ancien intitulé ainsi que l'échelle barémique qui leur était attribuée avant la transformation si elle est plus favorable que celle à laquelle leurs titres leur donnent droit.

CHAPITRE II - Dispositions modificatives

Article 8. - A l'article 5, alinéa 1er, de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 mars 1993 fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère dans l'enseignement secondaire de plein exercice, les mots "articles 7 et 14" sont remplacés par les mots "articles 24, 27 et 28".

Article 9. - A l'article 24 du même arrêté, sont apportées les modifications suivantes:

1° l'alinéa 1er est remplacé par la disposition suivante:

"Un établissement ne peut proposer la création d'une option de base que si celle-

1° figure au répertoire des options de base de l'enseignement secondaire;

2° n'est pas mentionnée dans ledit répertoire sous une dénomination précédée des lettres NP."

2° dans l'alinéa 3, les mots "aux options de base de la deuxième année de l'enseignement secondaire ni" sont insérés après les mots "l'alinéa 1er ne s'applique pas".

Article 10. - A l'article 27 du même arrêté sont apportées les modifications suivantes:

1° au § 3, alinéa 4, du même arrêté, le mot "décisions" est remplacé par le mot

"avis";

2° le § 5 est complété par l'alinéa suivant: "Avant le 31 mars de chaque année, chaque comité de concertation se prononce et donne un avis favorable ou défavorable sur les projets de création d'options réservées, pour lesquels les conseils de zone de son caractère ont rendu un avis favorable."

CHAPITRE III - Dispositions transitoires et finales

complété par A.Gt 27-01-2011

Article 11.-Les options de base groupées organisées dans l'enseignement technique et dans l'enseignement professionnel et qui ne sont pas reprises aux annexes I et II peuvent être transformées pour s'y conformer, en application de la table de transformation des options groupées dans l'enseignement secondaire qui figure en annexe III.

L'option de base groupée "Langues modernes" organisée au second ou au troisième degré de l'enseignement technique de transition, qui n'est pas transformée conformément à l'alinéa 1er, peut l'être en plusieurs options de base simples de langue moderne I, II ou III correspondantes.



Lois 17629 **p.5**

Les transformations visées aux alinéas 1er et 2 ne constituent pas des créations. Elles ne nécessitent pas l'introduction d'un nouveau dossier d'admission aux subventions.

Lorsqu'il existe, pour une même option de base groupée, plusieurs possibilités de transformation, une seule bénéficie des dispositions de l'alinéa 3.

L'alinéa précédent ne s'applique pas aux transformations possibles des options de base groupées «7TQ DAO Dessin d'architecture (secteur 3)» et «7 TQ Technicien dessinateur en DAO».

Article 12. - Les établissements qui ont organisé pendant l'année scolaire 1992-1993 une 5ème année de spécialisation ou de perfectionnement peuvent la transformer en une option du troisième degré, au sein d'un troisième degré existant, conformément aux dispositions de l'article 11 et à la table de transformation des options groupées des 5èmes années du deuxième degré de l'enseignement secondaire qui figure en annexe IV.

Article 13. - Les membres du personnel nommés à titre définitif dans une fonction de professeur de pratique professionnelle ou de cours techniques ou de cours techniques et de pratique professionnelle, dont la charge a compris, pendant l'année scolaire 1992-1993 ainsi que pendant celle qui précède la transformation, des cours de pratique professionnelle, des cours techniques ou des cours techniques et de pratique professionnelle dans une option qui est transformée conformément aux articles 7, 11 et 12 sont réputés avoir acquis l'expérience utile pour les cours de la même spécialité organisés dans la seule nouvelle option résultant de la transformation.

Les membres du personnel nommés à titre définitif dont la charge a compris, pendant l'année scolaire 1992-1993 ainsi que pendant celle qui précède la transformation, des cours dans une option qui est transformée conformément aux articles 7, 11 et 12, même dans un autre degré ou niveau, sont réputés posséder les titres de capacité pour enseigner les cours de la même discipline ou de la même spécialité qui leur seraient confiés dans la seule nouvelle option résultant de la transformation.

L'application de l'alinéa 2 ne peut porter préjudice aux membres du personnel porteurs des titres de capacité requis.

Les membres du personnel qui bénéficient des assimilations visées aux alinéas 1er et 2 conservent l'échelle barémique qui leur était attribuée avant la transformation si elle est plus favorable que celle à laquelle leurs titres leur donnent droit.

remplacé par A.Gt 30-03-2000 ; modifié par A.Gt 30-04-2003

- Article 14.-§ 1er. Au deuxième degré de l'enseignement technique de qualification et de l'enseignement professionnel, ne peuvent être organisées ou subventionnées à partir du 1er septembre 2001, dans la première année, que les options qui figurent à l'annexe II.
- § 2. Au troisième degré de l'enseignement technique de qualification et de l'enseignement professionnel, ne peuvent plus être organisées ou subventionnées à partir du 1er septembre 2001, dans la première année du degré, les options qu'un établissement choisit de transformer en une des options suivantes :

Technicien en horticulture;

Ouvrier qualifié en horticulture;

Technicien en informatique;



A.Gt 14-06-1993

Technicien en usinage;

Menuisier:

Employé en hôtellerie et restauration;

Technicien de bureau:

Puéricultrice:

Technicien des industries chimiques;

Ebéniste:

Equipier polyvalent en restauration;

Boucher — charcutier;

Coiffeur:

Assistant pharmaceutico-technique:

Ouvrier qualifié en construction gros-oeuvre;

Esthéticienne:

Conducteur de machines de fabrication de produits textiles;

Puériculture.

Dans la 1^{re} année du 3^e degré de l'enseignement technique de qualification et de l'enseignement professionnel, ne peut plus être organisée ou subventionnée, à partir du 1er septembre 2002, une option qui ne figure pas à l'annexe II pour autant que tous les profils de formation correspondants aux transformations possibles de cette option telles que fixées à l'annexe III de l'arrêté du Gouvernement du 14 juin 1993, aient été soumis, avant le 31 décembre 2000, à la confirmation du Conseil de la Communauté pour les profils de formation des 6e années ou déterminés par le Gouvernement pour les profils de formations spécifiques aux 7e années d'enseignement secondaire. Dans le cas contraire, le délai est reporté au 1er septembre de l'année scolaire qui suit l'année civile de confirmation du dernier profil de formation correspondant, par le Conseil de la Communauté pour les profils des 6e années, ou de détermination par le Gouvernement pour les profils spécifiques des 7e années d'enseignement secondaire.

Par dérogation à l'alinéa précédent :

1° la date du 1er septembre 2002 est reportée au 1er septembre 2003 pour les options qui peuvent se transformer, conformément à l'annexe III, en une option de l'enseignement technique de transition figurant à l'annexe I^{re}.

- 2° les transformations des anciennes options reprises à l'annexe III dans une option figurant à l'annexe II qui ne permet pas la délivrance d'un certificat de qualification peuvent être reportées au 1er septembre qui suit l'année civile de la détermination par le Gouvernement, des profils de formation spécifiques des 7e années qualifiantes auxquelles la 6e année de l'option figurant à l'annexe II donne accès.
- § 3. Les transformations des 7^e années visées à l'annexe III sont obligatoires au 1er septembre de l'année scolaire qui suit l'année civile de détermination par le Gouvernement des profils de formation de l'option de base groupée.

Au cas où des options de base groupées de 7e année peuvent être transformées dans plus d'une option de base groupée figurant dans l'annexe II, le délai est reporté au 1er septembre de l'année scolaire qui suit l'année civile de la détermination, par le Gouvernement, des profils de formation de toutes les options figurant à l'annexe II, en lesquelles l'option peut être transformée.

§ 4. Au 3e degré professionnel, l'option groupée «Puériculture» organisée en deux années scolaires se transforme dans l'option «Puériculture» figurant à l'annexe II complétée par une 7e «Puériculteur/Puéricultrice» sans être soumise aux règles fixées par les articles 24 et 25 du décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice et les articles 24, 1°, et 27 de l'arrêté de l'Exécutif du 15 mars 1993 fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère dans l'enseignement de plein exercice.



Lois 17629 **p.7**

Au 3e degré de l'enseignement technique de qualification, l'option groupée «Prothèse dentaire» organisée en deux années scolaires se transforme dans l'option groupée «Prothèse dentaire» figurant à l'annexe II, complétée par une 7e Technique de Qualification «Prothésiste dentaire» sans être soumise aux règles fixées par les articles 24 et 25 du décret du 29 juillet 1992 précité et les articles 24, 1°, et 27 de l'arrêté de l'Exécutif du 15 mars 1993 précité.

inséré par A.Gt 23-4-2009

Article 14bis. - Au troisième degré de l'enseignement technique de qualification, l'option groupée « Opticien/Opticienne R2 » organisée en deux années scolaires se transforme, année par année à partir du 1er septembre 2009, dans l'option groupée « Optique R2 » figurant à l'annexe II, complétée par une 7e Technique de Qualification « Opticien/Opticienne » sans être soumise aux règles fixées par les articles 24 et 25 du décret du 29 juillet 1992 précité et les articles 24, 1°, et 27 de l'arrêté de l'Exécutif du 15 mars 1993 précité.

Pour les années scolaires 2009/2010 et 2010/2011, les établissements qui ont organisé respectivement en 2008/2009 et 2009/2010 la 6e Technique de Qualification « Opticien/Opticienne R2 » sont autorisés à organiser la 7e Technique de Qualification « Opticien/Opticienne » et ce, sans que cette dernière soit soumise aux règles fixées par les articles 24 et 25 du décret du 29 juillet 1992 précité et les articles 24, 1°, et 27 de l'arrêté de l'Exécutif du 15 mars 1993 précité.

Les transformations visées au présent article ne constituent pas des créations. Elles ne nécessitent pas l'introduction d'un nouveau dossier d'admission aux subventions.

inséré par A.Gt 23-4-2009

Article 14ter. - Pour l'année scolaire 2009/2010, les établissements ayant organisé en 2008/2009 la 7ème Professionnelle B « Complément en éducation sanitaire » sont autorisés à la transformer en 7ème Professionnelle B « Aide-soignant/Aidesoignante».

La transformation visée au présent article ne constitue pas une création. Elle ne nécessite pas l'introduction d'un nouveau dossier d'admission aux subventions.

Article 15. - Par dérogation à l'article 24, alinéa 1er, de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 mars 1993 précité, les options créées au 1er septembre 1992 ou au 1er septembre 1991 au second degré et qui ne sont pas reprises dans les annexes I et II pourront être poursuivies au troisième degré, dans la même forme et section, le même secteur et le même groupe.

L'article 14 leur est applicable, à partir du 1er septembre 1995.

- Article 16. L'article 24 de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 mars 1993 précité produit ses effets le 19 avril 1993, à l'exception de l'alinéa 2, qui entre en vigueur le 1er septembre 1994.
 - **Article 17.** Le présent arrêté entre en vigueur le 14 juin 1993.

Secrétariat général

Article 18. - L'article 24, alinéa 1er, 1°, du décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice entre en vigueur le 14 juin 1993.



Lois 17629 p.8

Article 19. - Le Ministre de l'Education est chargé de l'exécution du présent

arrêté.

modifiée par A.Gt 30-03-2000 ; A.Gt 30-04-2003 ; remplacée par A.Gt 24-08-2006 ; modifiée par A.Gt 23-04-2009; A.Gt 07-03-2013; ANNEXE I

Options de base groupées de l'enseignement technique de transition

Secteur 1. Agronomie			
2e degré TTR			
11. Sciences agronomiques			
3e degré TTR			
11. Sciences agronomiques			
Secteur 2. Industrie			
2e degré TTR			
22. Electronique informatique R			
23. Scientifique industrielle: électromécanique			
3e degré TTR			
22. Electronique informatique R			
23. Scientifique industrielle: électromécanique			
Secteur 3. Construction			
2e degré TTR			
32. Scientifique industrielle: construction et travaux publics			
3e degré TTR			
32. Scientifique industrielle: construction et travaux publics			

32. Scientifique industrielle: construction et travaux publics					
Se	Secteur 6. Arts appliqués				
	2e degré TTR				
61. Arts					
62. Arts graphiques R					
63. Audiovisuel					
	3e degré TTR				
61. Arts					
62. Arts graphiques R					
63. Audiovisuel					
	Secteur7. Economie				
	2e degré TTR				
71. Sciences économiques appliquées					
	3e degré TTR				
71. Sciences économiques appliquées					
Secteur 8. Services aux personnes					
	2e degré TTR				
81. Sciences sociales et éducatives	-				
84. Education physique					
84. Sport-Etudes R					
	3e degré TTR				
81. Sciences sociales et éducatives					
82. Sciences paramédicales					



84. Education physique 84. Sport-Etudes R

Secteur 9. Sciences appliquées

2e degré TTR

- 91. Sciences appliquées
- 91. Biotechnique
- 91. Informatique

3e degré TTR [modifié par Erratum M.B. 24-04-2013]

- 91. Sciences appliquées
- 91. informatique
- 93. Chimie industrielle
- 91. Biotechnique



modifiée par A.Gt 05-09-1994; A.Gt 28-07-1998; remplacée par A.Gt 30-03-2000; modifiée par A.Gt 30-04-2003 ; A.Gt 24-09-2004; A.Gt 17-06-2005 ; remplacée par A.Gt 24-08-2006; modifiée par A.Gt 23-04-2009; A.Gt 27-01-2011; A.Gt 07-11-2013 ANNEXE II

Options de base groupées des deuxième et troisième degrés des enseignements technique de qualification et professionnel

Secteur 1. Agronomie					
Technique	Professionnel				
2	e degré				
11 D2 TQ Agriculture R 11 D2 P Agriculture et maintenance du 1					
11 D2 TQ Agronomie R	14 D2 P Equitation R ²				
12 D2 TQ Horticulture R	12 D2 P Horticulture et maintenance du matériel R				
3	e degré				
13 D3 TQ Agent/Agente technique de la nature	14 D3 P Agent qualifié/Agente qualifiée dans les				
et des forêts R ²	métiers du cheval R ²				
11 D3 TQ Technicien/Technicienne en 11 D3 P Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en					
agriculture	agriculture				
13 D3 TQ Technicien/Technicienne en	11 D3 P Pisciculteur aquaculteur/Piscicultrice				
environnement	aquacultrice productions en aquaculture animale				
12 D3 TQ Technicien/Technicienne en	11 D3 P Assistant/Assistante en soins animaliers				
horticulture	12 D3 P Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en				
11 D3 TQ Technicien/Technicienne en	horticulture				
agroéquipement	12 D3 P Fleuriste				
	13 D3 P Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en				
	sylviculture				

Secteur 2. Industrie			
Technique Professionnel			
	2e degré		
23 D2 TQ Electromécanique R	26 D2 P Armurerie R ²		
23 D2 TQ Industrie graphique R	26 D2 P Batellerie R ²		
25 D2 TQ Mécanique automobile R	21 D2 P Electricité R		
26 D2 TQ Microtechnique R ²	23 NP D2 P Electroménager et matériel de bureau		
	26 D2 P Horlogerie R ²		
	23 D2 P Imprimerie R		
	25 D2 P Mécanique garage R		
	23 D2 P Mécanique polyvalente R		
	3e degré		



 Secondaire
 IV.B.08

 Lois 17629
 p.12

24 D3 TQ Electricien 26 D3 P Armurier/Armurière R2 automaticien/Electricienne automaticienne 26 D3 P Batelier/Batelière R2 27 D3 P Carrossier/Carrossière 24 D3 TQ Mécanicien automaticien/Mécanicienne automaticienne 26 D3 P Conducteur/Conductrice poids lourds R2 22 D3 TQ Technicien/Technicienne en 21 D3P Electricien installateur en électronique résidentiel/Electricienne installatrice en résidentiel, 22 D3 TQ Technicien/Technicienne en remplacé au 01-09-2011 informatique R² 21 D3P Electricien installateur 23 D3 TQ Technicien/Technicienne en usinage industriel/Electricienne installatrice industrielle] 23 D3 TQ Technicien/Technicienne en industrie 23 NP D3 P Electroménager et matériel de bureau 26 D3 P Horloger/Horlogère R2 graphique 27 D3 TQ Technicien/Technicienne plasturgiste 23 D3 P Mécanicien/Mécanicienne d'entretien \mathbb{R}^2 26 D3 P Métallier-soudeur/Métallière-soudeuse 23 D3 P Opérateur/Opératrice en industrie graphique 26 D3 TQ Technicien/Technicienne en 26 D3 P Conducteur/Conductrice d'autobus et microtechnique R² 28 D3 TQ Technicien/Technicienne du froid d'autocar R2 22 D3 P Assistant/Assistante de maintenance PCréseaux R2 26 D3 P Mécanicien/Mécanicienne pour matériel de parcs, jardins et espaces verts 23 D3 P Mécanicien/Mécanicienne en cycles



p.13

1000 17020	p.i.o
Secteur 3. Construction	Professionnel
Technique	2e degré
32 D2 TQ Construction R	31 D2 P Bois R
31 D2 TQ Industrie du bois R	33 D2 P Construction-gros œuvre R
51 D2 TQ maustrie ad bols it	34 D2 P Equipement du bâtiment R
	3e degré
32 D3 TQ Dessinateur/Dessinatrice en	35 D3 P Carreleur/Carreleuse
construction R ²	32 D3 P Couvreur/Couvreuse
31 D3 TQ Technicien/Technicienne des	32 D3 P Conducteur/Conductrice d'engins de chantier
industries du bois R ²	R ²
32 D3 TQ Technicien/Technicienne en	31 D3 P Ebéniste R ²
construction et travaux publics	34 D3 P Monteur/Monteuse en sanitaire et en
34 D3 TQ Technicien/Technicienne en	chauffage
équipements thermiques	31 D3 P Menuisier/Menuisière
equipements shermiques	33 D3 P Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en
	construction-gros oeuvre
	35 D3 P Peintre
	35 D3 P Plafonneur/Plafonneuse
	31 D3 P Sculpteur/Sculptrice sur bois R ²
	33 D3 P Tailleur de pierre-marbrier/Tailleuse de
	pierre-marbrière R ²
	35 D3 P Tapissier-garnisseur/Tapissière-garnisseuse
	35 D3 P Vitrier/Vitrière
Secteur 4. Hôtellerie — Alimentation	
Technique	Professionnel
	2e degré
41 D2 TQ Restauration R ²	42 D2 P Boucherie-charcuterie R ²
	43 D2 P Boulangerie-pâtisserie R ²
	41 D2 P Cuisine et salle R ²
	3e degré
41 D3 TQ Hôtelier-restaurateur/Hôtelière-	42 D3 P Boucher-charcutier/Bouchère-charcutière R ²
restauratrice R ²	43 D3 P Boulanger-pâtissier/Boulangère-pâtissière
	R2
	41 D3 P Restaurateur/Restauratrice R2
	41 D3 P Cuisinier/Cuisinière de collectivité
Secteur 5. Habillement et textile	
Technique	Professionnel
	2e degré
52 D2 TQ Mode et habillement R	52 D2 P Confection R
52D3TQ Agent/Agente technique en mode et	
création	
	3e degré
52 D3 TQ Agent/Agente technique en mode et	52 D3 P Agent qualifié/Agente qualifiée en confection
création	52 D3 P Vendeur-retoucheur/Vendeuse-retoucheuse
51 D3 TQ Conducteur/Conductrice de machine	es
do fabrication do produite toxtilos R ²	



de fabrication de produits textiles R²

 Secondaire
 IV.B.08

 Lois 17629
 p.14

Secteur 6. Arts appliqués **Technique Professionnel** 2e degré 61 D2 TQ Techniques artistiques R 61 D2 P Arts appliqués R 64 D2 P Gravure-bijouterie R² 3e degré 61 NP D3 TQ Art et structure de l'habitat 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 61 D3 TQ Arts plastiques 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en 64 D3 P Bijoutier-joaillier/Bijoutière-joaillière R² infographie 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en 64 D3 P Graveur-ciseleur/Graveuse-ciseleuse R2 photographie Secteur 7. Economie Professionnel **Technique** 2e degré 71 D2 TQ Gestion R 72 D2 P Travaux de bureau R 74 D2 TQ Secrétariat-tourisme R 71 D2 P Vente R 3e degré 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 74 D3 P Auxiliaire administratif/Auxiliaire 71 D3 TQ Technicien/Technicienne en administrative et d'accueil comptabilité 71 D3 P Vendeur/Vendeuse 71 D3 TQ Technicien commercial/Technicienne commerciale 72 D3 TQ Technicien/Technicienne de bureau Secteur 8. Services aux personnes **Technique** Professionnel 2e degré 83 D2 P Coiffure R 83 D2 TQ Bioesthétique R 81 D2 P Services sociaux R 81 D2 TQ Techniques sociales et d'animation R 83 NP D2 P Soins de beauté 3e degré 81 D3 P Aide familial/Aide familiale 81 D3 TQ Agent/Agente d'éducation 82 D3 P Puériculture 81 D3 TQ Techniques sociales 83 NP D3 P Soins de beauté 84 D3 TQ Animateur/Animatrice 82 D3 TQ Aspirant/Aspirante en nursing Secteur 9. Sciences appliquées **Technique Professionnel** 2e degré 91 D2 TQ Techniques sciences R 3e degré 93 D3 TQ Assistant/Assistante pharmaceutico-93 D3 P Opérateur/Opératrice de production des technique entreprises agroalimentaires 92 D3 TQ Optique R2 92 D3 TQ Prothèse dentaire R2 93 D3 TQ Technicien/Technicienne des industries agroalimentaires 93 D3 TQ Technicien/Technicienne chimiste 91 D3 TQ Technicien/Technicienne en bandages-orthèses-prothèses-chaussures orthopédiques



Lois 17629 p.15

Options de base groupées des septièmes années qualifiantes des enseignements technique de qualification et professionnel

Secteur 1. Agronomie	
7e Technique	7e Professionnelle
13 7 TQ Gestionnaire des ressources naturelles	12 7 PB Horticulteur spécialisé/Horticultrice
et forestières O	spécialisée en aménagement de parcs et jardins S-O
	13 7 PB Arboriste: grimpeur-élagueur/grimpeuse-
	élagueuse S-O
Secteur 2. Industrie	
7e Technique	7e Professionnelle
[26 7TQ Dessinateur/Dessinatrice en DAO S-O]	26 7 PB Armurier monteur/Armurière monteuse à
remplacé au 01-09-2011 par [26 7TQ	bois S-O
Dessinateur/Dessinatrice en DAO (mécanique-	
électricité) S-O]	
	23 7 PB Installateur-réparateur/Installatrice-
	réparatrice d'appareils électroménagers S-O
22 7 TQ Technicien/Technicienne en	25 7 PB Mécanicien/Mécanicienne des moteurs
climatisation et conditionnement d'air S-O	diesels et engins hydrauliques S-O
27 7 TQ Technicien/Technicienne en fonderie S-	27 7 PB Carrossier spécialisé/Carrossière spécialisée
0	L
24 7 TQ Technicien/Technicienne en	
maintenance de systèmes automatisés	
industriels S-O	
22 7 TQ Technicien/Technicienne en	
télécommunication S-O 25 7 TQ Technicien/Technicienne en	
maintenance et diagnostic automobile L	
25 7 TQ Technicien/Technicienne motos L	
Secteur 3. Construction	
7e Technique	7e Professionnelle
32 7 TQ Technicien/Technicienne des	32 7 PB Charpentier/Charpentière S-O
constructions en bois S-O	oz i i b charponolei/charponolei b c
33 7 TQ Technicien/Technicienne en	32 7 PB Etancheur /Etancheuse S-O
encadrement de chantier S-O	
32 7 TQ Technicien spécialisé/Technicienne	34 7 PB Installateur/Installatrice en chauffage
spécialisée en métré et devis S-O	central S-O
32 7 TQ Dessinateur/Dessinatrice DAO en	34 7 PB Installateur/Installatrice en sanitaire L
construction S-O (entre en vigueur au 01-09-	
2011)	
	[35 7 PB Peintre-décorateur/Peintre-décoratrice S-O]
	(supprimé au 01/09/2008)
	31 7 PB Restaurateur-garnisseur/Restauratrice-
	garnisseuse de sièges S-O
	31 7 PB Menuisier/Menuisière en PVC et ALU S-O
	31 7 PB Cuisiniste S-O
	33 7 PB Ouvrier/Ouvrière en rénovation,
	restauration et conservation du bâtiment SO
	31 7 PB Parqueteur/Parqueteuse S-O
Secteur 4. Hôtellerie – alimentation	7 - D C ' 11
7e Technique	7e Professionnelle
44 7 TQ Gestionnaire de cuisine de collectivités	43 7 PB Chocolatier-Confiseur-Glacier/Chocolatière-
L	Confiseuse-Glacière S-O
	10-0



 Secondaire
 IV.B.08

 Lois 17629
 p.16

	42 7 PB Patron boucher-charcutier-traiteur/Patronne				
	bouchère-charcutière-traiteur L				
	43 7 PB Patron boulanger-pâtissier-				
	chocolatier/Patronne boulangère-pâtissière-				
	chocolatière L				
	41 7 PB Sommelier/Sommelière S-O				
	41 7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-organisatrice				
	de banquets et de réceptions S-O				
	41 7 PB Chef de cuisine de collectivité S-O				
	41 7 PB Responsable d'équipe(s) en chaînes de				
	restauration S-O				
Secteur 5. Habillement et textile					
7e Technique	7e Professionnelle				
51 7 TQ Technicien/Technicienne en textile	52 7 PB Tailleur/Tailleuse S-O				
technique S-O					
•	52 7 PB Agent polyvalent/Agente polyvalente dans la				
	confection des costumes de scène ou de spectacles S-				
	0				
Secteur 6. Arts appliqués					
7e Technique	7e Professionnelle				
62 7 TQ Technicien/Technicienne en	61 7 PB Etalagiste S-O				
multimédia S-O					
62 7 TQ Technicien/Technicienne en image de					
synthèse O					
Secteur7. Economie					
7e Technique	7e Professionnelle				
Secteur 8. Services aux personnes					
7e Technique	7e Professionnelle				
84 7 TQ Animateur socio-sportif/Animatrice	83 7 PB Patron coiffeur/Patronne coiffeuse L				
socio-sportive S-O					
83 7 TQ Gestionnaire d'un institut de beauté L	82 7 PB Puériculteur/Puéricultrice S-O				
83 7 TQ Esthéticien social/Esthéticienne sociale	82 7 PB Agent médico-social/Agente médico-sociale S-				
L	0				
	82 7 PB Aide-soignant/Aide-soignante S-O				
Secteur 9. Sciences appliquées	oz , 12 mae sorgnamernae sorgname o o				
7e Technique	7e Professionnelle				
92 7 TQ Prothésiste dentaire L	ic i fotossionnene				
92 7 TQ Opticien/Opticienne L					
02 / 1 & Opticiem Opticiente L					



complétée par A.Gt 05-09-1994 ; remplacée par A.Gt 30-03-2000 ; modifiée par A.Gt 24-09-2004; A.Gt 17-06-2005 ; remplacée par A.Gt 24-08-2006 ; modifiée par A.Gt 23-04-2009 ; A.Gt 27-01-2011

ANNEXE III

Table de transformation des options de base groupées des deuxième et troisième degrés des enseignements technique de qualification et professionnel

Sect	Groupe	Degré	OBG nouvelles	F/f	OBG anciennes
1	11	D2 P	Agriculture et maintenance du matériel R	←	D2 P Agriculture et maintenance de matériel
1	11	D2 TQ	Agriculture R	←	D2 TQ Agriculture
1	11	D2 TQ	Agriculture R	←	D2 TQ Agriculture R
1	11	D2 TQ	Agronomie R	←	D2 TQ Horticulture R
1	11	D2 TQ	Agronomie R	←	D2 TQ Agronomie R
1	12	D2 P	Horticulture et	←	D2 P Horticulture et maintenance de matériel
			maintenance du matériel		
1	12	D2 TQ	Horticulture R	←	D2 TQ Horticulture R
1	14	D2 P	Equitation R ²	←	D2 P Elevage-Equitation NP
			•		
2	21	D2 P	Electricité R	←	D2 P Installations électriques
2	21	D2 P	Electricité R	←	D2 P Fine électromécanique R
2	23	D2 TQ	Electromécanique R	←	D2 TQ Electromécanique
2	23	D2 TQ	Electromécanique R	←	D2 TQ Micro-technique R
2	23	D2 TQ	Electromécanique R	←	D2 TQ Modelage et plasturgie R
2	23	D2 P	Imprimerie R	←	D2 P Imprimerie R
2	23	D2 P	Imprimerie R	←	D2 P Imprimerie (secteur 6)
$\overline{2}$	23	D2 TQ	Industrie graphique R		D2 TQ Industrie graphique (secteur 6)
2	23	D2 TQ	Industrie graphique R	←	D2 TQ Industrie graphique R
2	23	D2 P	Mécanique polyvalente	←	D2 P Construction métallique soudage R
$\overline{2}$	23	D2 P	Mécanique polyvalente R	-	D2 P Cycles, motos, petits engins NP
2	23	D2 P	Mécanique polyvalente R	←	D2 P Fine électromécanique R
2	23	D2 P	Mécanique polyvalente R	←	D2 P Mécanique polyvalente
2	25	D2 TQ	Mécanique automobile	←	D2 TQ Mécanique automobile R
2	25	D2 P	Mécanique garage R	←	D2 P Cycles, motos, petits engins NP
2	25	D2 P	Mécanique garage R	←	D2 P Mécanique : garage-carrosserie
2	26	D2 P	Armurerie R ²	←	D2 P Armurerie R
2	26	D2 P	Batellerie R ²	←	D2 P Batellerie R
2	23	NP D2 P	Electroménager et matériel de bureau	←	D2 P Fine électromécanique R
2	26	D2 P	Horlogerie R ²	←	D2 P Fine mécanique-horlogerie
$\overline{2}$	26	D2 P	Horlogerie R ²		D2 P Micro-technique R
2	26	D2 TQ	Microtechnique R ²	←	D2 TQ Micro-technique R
2	26	D2 TQ	Microtechnique R ²	←	D2 TQ Micro-technique R (secteur 2)
	-	-v	<u>*</u>		,
3	31	D2 P	Bois R	←	D2 P Bois
3	31		Bois R		D2 P Ebénisterie R
3	31	D2 TQ	Industrie du bois R	←	D2 TQ Industrie du bois
3	31	D2 TQ	Industrie du bois R	←	D2 TQ Industrie et art du meuble R
3	32	D2 TQ	Construction R	←	D2 TQ Travaux publics et construction
3	33	D2 P	Contruction-gros œuvre R	←	D2 P Construction-gros œuvre
3	33	D2 P	Construction-gros oeuvre R	←	D2 P Parachèvement du bâtiment
3	34	D2 P	Equipement du bâtiment R	←	D2 P Parachèvement du bâtiment
3	34	D2 P	Equipement du bâtiment R	-	D2 P Décoration d'intérieur (secteur 6)

L	ois 17629				p.18
Sect	Groupe	Degré	OBG nouvelles	F/f	OBG anciennes
3	34	D2 P	Equipement du bâtiment R	←	D2 P Equipement du bâtiment : zinguerie-
					sanitaire-travaux sur tuyauterie
4	41	D2 P	Cuisine et salle R ²	←	D2 P Cuisine
4	41	D2 P	Cuisine et salle R ²	←	D2 P Hôtellerie-restauration
4	41	D2 TQ	Restauration R ²		D2 TQ Hôtellerie
4	42	D2 P	Boucherie-charcuterie R ²		D2 P Boucherie-charcuterie
4	42	D2 P	Boucherie-charcuterie R ²		D2 TQ Techniques de la boucherie-charcuterie R
4	43	D2 P	Boulangerie-pâtisserie R ²	←	D2 P Boulangerie-pâtisserie
4	43	D2 P	Boulangerie-pâtisserie R ²	←	D2 TQ Techniques de la boulangerie- pâtisserie R
5	52	D2 P	Confection R	←	D2 P Confection bonneterie NP
5	52	D2 P	Confection R		D2 P Décoration et ameublement R
5	52	D2 P	Confection R		D2 P Habillement
5	52	D2 TQ	Mode et habillement R		D2 TQ Mode et habillement
6	61	D2 P	Arts appliqués R		D2 P Arts appliqués
6	61	D2 P	Arts appliqués R	<u>`</u>	D2 P Décoration d'intérieur
6	61	D2 P	Arts appliqués R		D2 P Décoration et ameublement R (secteur 5)
6	61	D2 P	Arts appliqués R		D2 P Vente-étalage (secteur 7)
6	61	D2 P	Arts appliqués R		D2 P Décoration et ameublement R
6	61	D2 P	Arts appliqués R		D2 P Vente-étalage
6	61	D2 P	Techniques artistiques R	<u>`</u>	D2 TQ Arts et techniques visuelles R
6	61	D2 TQ	Techniques artistiques R		D2 TQ Arts plastiques
6	64	D2 P	Gravure-bijouterie R ²	<u>`</u>	D2 P Gravure-bijouterie R
U	01	D2 1	Gravare sijouterie iv		D21 Glavare bijouterie iv
7	71	D2 TQ	Gestion R		D2 TQ Gestion
7	71	D2 P	Vente R	←	D2 P Vente-étalage
7	72	D2 P	Travaux de bureau R	←	D2 P Travaux de bureau
7	74	D2 TQ	Secrétariat-tourisme R		D2 TQ Langues modernes et relations publiques
7	74	D2 TQ	Secrétariat-tourisme R	\leftarrow	D2 TQ Secrétariat
				\leftarrow	
8	81	D2 TTR	Sciences sociales et éducatives		D2 TQ Techniques sociales
8	81	D2 P	Services sociaux R		D2 P Services sociaux
8	81	D2 TQ	Techniques sociales et d'animation R		D2 TQ Techniques sociales
8	81	D2 TQ	Techniques sociales et d'animation R	←	D2 TQ Education physique et animation socio- culturelle (secteur 9)
8	83	D2 TQ	Bioesthétique R	←	D2 TQ Bio-esthétique R
8	83	D2 TQ	Bioesthétique R		D2 P Soins de beauté NP
8	83	D2 TQ	Bioesthétique R	←	D2 TQ Techniques de la coiffure R
8	83	D2 P	Coiffure R	←	D2 P Coiffure
8	83	D2 P	Coiffure R	\leftarrow	D2 TQ Techniques de la coiffure R
8	83	D2 P	Coiffure R	\leftarrow	D2 P Soins de beauté NP
8	83	NP D2 P	Soins de beauté	\leftarrow	D2 P Soins de beauté NP
8	84	D2 TTR	Education physique	←	D2 TQ Education physique et animation socio- culturelle
9	91	D2 TQ	Techniques sciences R	\leftarrow	D2 TQ Techniques sciences
9	91	D2 TQ	Techniques sciences R	←	D2 TQ Education physique et animation socio- culturelle
1	11	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Agriculture
		D	en agriculture		Do mo H
1	12	D3 TQ	Technicien/Technicienne	\leftarrow	D3 TQ Horticulture



p.19 Lois 17629 Sect Groupe F/f **OBG** anciennes Degré **OBG** nouvelles en horticulture 13 D3 TQ D3 TQ Sylviculture 1 Agent/Agente technique de la nature et des forêts R² D3 TQ D3 TQ Exploitation forestière R 1 13 Agent/Agente technique de la nature et des forêts R² D3 TQ D3 TQ Industrie du papier NP 1 13 Agent/Agente technique de la nature et des forêts R² D3 TQ D3 TQ Foresterie-scierie NP 1 13 Agent/Agente technique de la nature et des forêts R² D3 TQ D3 TQ Agriculture 1 11 Technicien/Technicienne en agroéquipement 1 11 D3 TQ Technicien/Technicienne D3 TQ Mécanique automobile en agroéquipement 11 D3 TQ Technicien/Technicienne D3 TQ Mécanique et productique 1 en agroéquipement 11 D3 TQ Technicien/Technicienne D3 TQ Agro-environnement 1 en agroéquipement 13 D3 TQ D3 TQ Techniques sciences (secteur 9) Technicien/Technicienne 1 en environnement D3 TQ 13 Technicien/Technicienne D3 TQ Technicien de l'environnement 1 en environnement (secteur 9) D3 TQ 11 Technicien/Technicienne 1 D3 TQ Agro-environnement en environnement 13 D3 TQ D3 TQ Techniques de l'environnement 1 Technicien/Technicienne en environnement (secteur 9) 11 D3 P D3 P Agriculture et maintenance de matériel 1 Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en agriculture 11 D3 P D3 P Exploitation forestière R 1 Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en agriculture D3 P Foresterie-scierie NP 11 D3 P 1 Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en agriculture 12 D3 P D3 P Art floral 1 Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en horticulture D3 P Horticulture et maintenance de matériel 12 D3 P 1 Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en horticulture D3 P Art floral D3 P 1 11 Fleuriste D3 P Elevage-équitation NP 14 D3 P Agent qualifié/Agente qualifiée dans les métiers du cheval R² D3 P Art floral 12 7e P Complément en 1 productions horticoles et décoration florale S-O D3 TQ D3 TQ Electricité industrielle 2 24 Electricien automaticien/Electricienne automaticienne 24 D3 TQ D3 TQ Electromécanique 2 Electricien automaticien/Electricienne automaticienne D3 TQ Electronique industrielle 2 24 D3 TQ Electricien automaticien/Electricienne automaticienne D3 TQ Electronique télécommunication R 2 24 D3 TQ Electricien automaticien/Electricienne automaticienne 2 24 D3 TQ D3 TQ Informatique industrielle R Electricien automaticien/Electricienne



automaticienne

L	Lois 17629 p.20					
Sect	Groupe	Degré	OBG nouvelles	F/f	OBG anciennes	
2	24	D3 TQ	Mécanicien automaticien/Mécanicienne automaticienne	←	D3 TQ Electromécanique	
2	24	D3 TQ	Mécanicien automaticien/Mécanicienne automaticienne	←	D3 TQ Mécanique et productique	
2	25	D3 TQ	Technicien/Technicienne de l'automobile	←	D3 TQ Mécanique automobile	
2	22	D3 TQ	Technicien/Technicienne en électronique	←	D3 TQ Electronique industrielle	
2	22	D3 TQ	Technicien/Technicienne en électronique	←	D3 TQ Electronique télécommunication R	
2	22	D3 TQ	Technicien/Technicienne en électronique	←	D3 TQ Micro-technique horlogerie R	
2	22	D3 TQ	Technicien/Technicienne en informatique R ²	←	D3 TQ Informatique industrielle R	
2	22	D3 TQ	Technicien/Technicienne en informatique R ²	←	D3 TQ Technicien en informatique R	
2	23	D3 TQ	Technicien/Technicienne en industrie graphique	←	D3 TQ Industrie graphique R (secteur 6)	
2	23	D3 TQ	Technicien/Technicienne en usinage	←	D3 TQ Dessin industriel NP	
2	23	D3 TQ	Technicien/Technicienne en usinage	←	D3 TQ Mécanique et productique	
2	23	D3 TQ	Technicien/Technicienne en usinage	←	D3 P Mécanique: usinage	
2	23	D3 TQ	Technicien/Technicienne en usinage		D3 P Mécanique: outillage-réglage R	
2	26	7 TQ	Dessinateur/Dessinatrice en DAO	←	D3 TQ Dessin industriel NP	
2	27	D3 TQ	Technicien/Technicienne plasturgiste R ²	←	D3 TQ Modelage et plasturgie R	
2	28	D3 TQ	Technicien/Technicienne du froid	←	D3 P Industrie du froid R	
2	28	D3 TQ	Technicien/Technicienne du froid	←	D3 TQ Electromécanique	
2	28	D3 TQ	Technicien/Technicienne du froid	←	D3 TQ Electronique industrielle	
2	28	D3 TQ	Technicien/Technicienne du froid	←	D3 TQ Chauffage, régulation, climatisation R	
2	26	D3 TQ	Technicien/Technicienne en microtechnique R ²	←	D3 P Fine électromécanique R	
2	26	D3 TQ	Technicien/Technicienne en microtechnique R ²	←	D3 TQ Micro-technique horlogerie R	
2	26	D3 TQ	Technicien/Technicienne en microtechnique R ²	←	D3 P Fine mécanique horlogerie R.	
2	26	D3 P	Armurier/Armurière R ²	←	D3 P Armurerie R	
2	26	D3 P	Batelier/Batelière R ²	←	D3 P Batellerie R	
2	27	D3 P	Carrossier/Carrossière	←	D3 P Carrosserie	
2	26	D3 P	Conducteur/Conductrice poids lourds R ²	←	D3 P Conducteur de poids lourds R	
2	21	D3 P	Electricien installateur- monteur/Electricienne installatrice-monteuse	←	D3 P Electricité : équipements industriels	
2	21	D3 P	Electricien installateur- monteur/Electricienne installatrice-monteuse		D3 P Fine électromécanique R	
2	23	NP D3 P	Electroménager et matériel	\leftarrow	D3 P Fine électromécanique R	



Secondaire

Lois 17629 p.21

	018 17049				p.21
Sect	Groupe	Degré	OBG nouvelles	F/f	OBG anciennes
			de bureau		
2	26	D3 P	Horloger/Horlogère R ²	←	D3 P Fine mécanique-horlogerie R
2	26	D3 P	Horloger/Horlogère R ²	←	D3 TQ Micro-technique horlogerie R
2	23	D3 P	Mécanicien/Mécanicienne	←	D3 P Industrie papetière NP
			d'entretien		
2	23	D3 P	Mécanicien/Mécanicienne	\leftarrow	D3 P Mécanique : montage-entretien
			d'entretien		
2	23	D3 P	Mécanicien/Mécanicienne	\leftarrow	D3 P Mécanique : outillage-réglage R
			d'entretien		
2	23	D3 P	Mécanicien/Mécanicienne	\leftarrow	D3 P Mécanique : usinage
			d'entretien		
2	23	D3 P	Mécanicien/Mécanicienne	\leftarrow	D3 P Mécanique agricole, hort. & forest. NP
			d'entretien		
2	25	D3 P	Mécanicien/Mécanicienne	\leftarrow	D3 P Cycles, motos, petits engins NP
			garagiste		
2	25	D3 P	Mécanicien/Mécanicienne	\leftarrow	D3 P Mécanique : garage
_			garagiste		
2	26	D3 P	Métallier-	\leftarrow	D3 P Construction métallique soudage
			soudeur/Métallière-		
			soudeuse		
2	26	D3 P	Métallier-	\leftarrow	D3 P Mécanique agricole, hort. & forest. NP
			soudeur/Métallière-		
	2.2	D. D.	soudeuse		Do D.L
2	23	D3 P	Opérateur/Opératrice en	\leftarrow	D3 P Imprimerie R (secteur 6)
			industrie graphique		
	2.2	Do mo	D		Do MO D
3	32	D3 TQ	Dessinateur/Dessinatrice	\leftarrow	D3 TQ Dessin de construction et de travaux
	0.0	D 0 MO	en construction R ²		publics R
3	32	D3 TQ	Dessinateur/Dessinatrice	←	D3 TQ Art et structure de l'habitat
	0.1	Do #10	en construction R ²		Domo I 1 1 1
3	31	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Industrie du bois et des matériaux
9	0.1	D9 #O	des industries du bois R ²	.	connexes
3	31	D3 TQ	Technicien/Technicienne des industries du bois R ²	←	D3 TQ Industrie et art du meuble R
3	32	D3 TQ	Technicien /Technicienne	,	D3 TQ Dessin de construction et de travaux
9	34	שופע	en construction et travaux	←	publics R
			publics		publics it
3	32	D3 TQ	Technicien/Technicienne		D3 TQ Travaux publics et construction
0	52	Dora	en construction et travaux	_	Do 1 & 11avaux publics et construction
			publics		
3	34	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Chauffage, régulation, climatisation R
J	94	אונים	en équipements		Do Ty Chaunage, regulation, chiliansation it
			thermiques		
3	34	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Industrie du froid R (secteur 2)
5	94	2010	en équipements	\ _	20 1 q madorio da mola it (sectedi 2)
			thermiques		
3	34	7e P	Etancheur/Etancheuse S-O	←	D3 P Etanchéité et isolation R
3	35	D3 P	Carreleur/carreleuse	←	D3 P Carrelage-plafonnage
3	35	D3 P	Carreleur/carreleuse	←	D3 P Parachèvement du bâtiment
3	32	D3 P	Couvreur/Couvreuse	-	D3 P Charpente-couverture R
3	32	D3 P	Couvreur/Couvreuse	-	D3 P Installations sanitaires-couverture
	92	201	Savioar Couviouse	\ _	métallique
3	32	D3 P	Conducteur/Conductrice	←	D3 P Conducteur d'engins de chantier R
5	04	D0 1	d'engins de chantier R ²	_	201 Conduction delignis de chamber it
3	31	D3 P	Ebéniste R ²	←	D3 Ebénisterie R
3	31	D3 P	Ebéniste R ²	<u>←</u>	D3 P Restauration et garnissage R
3	34	D3 P	Monteur/Monteuse en	←	D3 P Installations en chauffage central
၂ ၁	94	160	sanitaire et en chauffage		Do i mistanations en chaunage central
<u> </u>			samiane et en chaunage		



~ .	a		0.000	77.00	0.77.0
Sect	Groupe	Degré	OBG nouvelles	F/f	OBG anciennes
3	34	D3 P	Monteur/Monteuse en	\leftarrow	D3 TQ Chauffage, régulation, climatisation R
			sanitaire et en chauffage		
3	34	D3 P	Monteur/Monteuse en	\leftarrow	D3 P Installations sanitaires-couverture
			sanitaire et en chauffage		métallique
3	31	D3 P	Menuisier/Menuisière	\leftarrow	D3 P Menuiserie
3	31	D3 P	Menuisier/Menuisière	←	D3 P Bois-PVC-Aluminium R
3	33	D3 P	Ouvrier qualifié/Ouvrière	\leftarrow	D3 P Construction-gros œuvre
			qualifiée en construction-		
			gros oeuvre		
3	33	D3 P	Ouvrier qualifié/Ouvrière	←	D3 P Tailleur de pierre-marbrier
			qualifiée en construction-		_
			gros œuvre		
3	33	D3 P	Ouvrier qualifié/Ouvrière	←	D3 P Carrelage-plafonnage
			qualifiée en construction-		
			gros œuvre		
3	33	D3 P	Ouvrier qualifié/Ouvrière	←	D3 P Parachèvement du bâtiment
			qualifiée en construction-	,	
			gros œuvre		
3	35	D3 P	Peintre	←	D3 P Peinture-revêtement de murs et de sols
3	35	D3 P	Peintre	\	D3 P Parachèvement du bâtiment
3	35	D3 P	Peintre	\ ←	D3 P Décoration d'intérieur (secteur 6)
3	35	D3 P	Plafonneur/Plafonneuse	\	D3 P Carrelage-plafonnage
3	35	D3 P	Plafonneur/Plafonneuse		D3 P Parachèvement du bâtiment
3	31	7e P	Restaurateur-	←	
3	31	7e P		←	D3 P Restauration et garnissage R
			garnisseur/Restauratrice		
	0.1	Do D	garnisseuse de sièges S-O		Do D C 1 + 1 + MD
3	31	D3 P	Sculpteur/Sculptrice sur	\leftarrow	D3 P Sculpture sur bois NP
			bois R ²		
3	33	D3 P	Tailleur de pierre-	\leftarrow	D3 P Tailleur de pierre-marbrier
			marbrier/Tailleuse de		
			pierre-marbrière R ²		
3	35	D3 P	Tapissier-	←	D3 P Peinture-revêtement de murs et de sols
			garnisseur/Tapissière-		
			garnisseuse		
3	35	D3 P	Tapissier-	\leftarrow	D3 P Restauration et garnissage R
			garnisseur/Tapissière-		
			garnisseuse		
3	35	D3 P	Tapissier-	\leftarrow	D3 P Décoration et ameublement R (secteur 5)
			garnisseur/Tapissière-		
			garnisseuse		
3	35	D3 P	Tapissier-	←	D3 P Décoration d'intérieur (secteur 6)
			garnisseur/Tapissière-		
			garnisseuse		
3	35	D3 P	Tapissier-	←	D3 TQ Art et structure de l'habitat.
			garnisseur/Tapissière-		
			garnisseuse		
4	41	D3 TQ	Hôtelier-	←	D3 TQ Hôtellerie
			restaurateur/Hôtelière-		
			restauratrice R^2		
4	42	D3 P	Boucher-	←	D3 P Boucherie-charcuterie-traiteur
		231	charcutier/Bouchère-	`	
			charcutière R^2		
4	42	D3 P	Boucher-	←	D3 TQ Techniques de la boucherie-charcuterie
T	T #	D0 1	charcutier/Bouchère-	_	R
			charcutière R ²		1V
4	43	D3 P	Boulanger-	←	D3 TQ Techniques de la boulangerie-
4	40	ъот	pâtisser/Boulangère-		pâtisserie-chocolaterie R
			pausser/Dourangere-		pansserie-diocolaterie 1t



Secondaire

Lois 17629 p.23

	018 17629	1			p.20
Sect	Groupe	Degré	OBG nouvelles	F/f	OBG anciennes
			pâtissière R ²		
4	43	D3 P	Boulanger- pâtisser/Boulangère- pâtissière R ²	←	D3 P Boulangerie-pâtisserie-chocolaterie- glacerie
4	41	D3 P	Restaurateur/Restauratric e R ²	←	D3 P Hôtellerie-cuisine R
4	41	D3 P	Restaurateur/Restauratric e R ²	←	D3 P Hôtellerie-restauration
4	41	D3 P	Restaurateur/Restauratric e R ²	←	D3 P Hôtellerie-salle R
4	41	D3 P	Equipier polyvalent/Equipière polyvalente en restauration	←	D3 P Cuisine et restaurant de collectivité
4	41	7e P	Traiteur- organisateur/Traiteur- organisatrice de banquets et de réceptions S-O	←	D3 TQ Techniques de la boucherie-charcuterie R
4	41	7 ^e P	Traiteur- organisateur/Traiteur- organisatrice de banquets et de réceptions S-O	←	D3 TQ Techniques de la boulangerie- pâtisserie-chocolaterie R
5	52	D3 TQ	Agent/Agente technique en mode et création	←	D3 TQ Agent technique en mode et création
5	51	D3 TQ	Conducteur/Conductrice de machines de fabrication de produits textiles R ²	←	D3 TQ Techniques de la maille R
5	52	D3 P	Agent qualifié/Agente qualifiée en confection	←	D3 P Confection industrielle
5	52	D3 P	Agent qualifié/Agente qualifiée en confection	←	D3 P Habillement-vente-retouche
5	52	D3 P	Agent qualifié/Agente qualifiée en confection	←	D3 P Lingerie NP
5	52	D3 P	Agent qualifié/Agente qualifiée en confection	←	D3 P Tailleur R
5	52	D3 P	Agent qualifié/Agente qualifiée en confection	←	D3 P Confection bonneterie NP
5	52	D3 P	Agent qualifié/Agente qualifiée en confection	←	D3 P Réalisateur en mode et stylisme NP
5	52	D3 P	Agent qualifié/Agente qualifiée en confection	←	D3 P Décoration et ameublement R
5	52	D3 P	Vendeur- retoucheur/Vendeuse- retoucheuse	←	D3 P Confection industrielle
5	52	D3 P	Vendeur- retoucheur/Vendeuse- retoucheuse	←	D3 P Habillement-vente-retouche
5	52	D3 P	Vendeur- retoucheur/Vendeuse- retoucheuse	←	D3 P Lingerie NP
5	52	D3 P	Vendeur- retoucheur/Vendeuse- retoucheuse	←	D3 P Tailleur R
5	52	D3 P	Vendeur- retoucheur/Vendeuse- retoucheuse	←	D3 P Confection bonneterie NP
5	52	D3 P	Vendeur-	←	D3 P Réalisateur en mode et stylisme NP



Secondaire

Lois 17629 p.24

Sect Groupe Degré OBG nouvelles F/f OBG anciennes		018 17629				p.24
retoucheuse	Sect	Groupe	Degré	OBG nouvelles	F/f	OBG anciennes
6 61 NP D3TQ Art et structure de C D3TQ Arts plastiques C Art et structure de l'habitat C D3TQ Arts plastiques C Art et structure de l'habitat C D3TQ Arts plastiques C Art et structure de l'habitat C Arts plastiques C Art et structure de l'habitat C Arts plastiques C Art et structure de l'habitat C Arts et lechniques visuelles R C Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie C D3 TQ Technicien C D3 TQ				retoucheur/Vendeuse-		
BaTQ				retoucheuse		
BaTQ						
6 61 D3 TQ Arts plastiques ← Arts et structure de l'habitat ← Arts et techniques visuelles R en photographie	6	61			\leftarrow	Art et structure de l'habitat
6 61 D3 TQ Arts plastiques ← Art et structure de l'habitat Arts et techniques visuelles R en photographie en photographie ← Arts et techniques visuelles appliquées à la en photographie ← Photographie R ← Arts et techniques visuelles appliquées à la en photographie ← photographie R ← D3 TQ Technicien/Technicienne ← en infographie ← En infograph						
6 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en photographie 6 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en photographie 6 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 7 7 7 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 7 7 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 7 7 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 7 TD3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité en comptabi					1	
en photographie en infographie en infographi					1	
6 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en photographie and photographie photographie of 1 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 6 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 6 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 7 74 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 8 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 9 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 9 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 9 D3 TQ Arts plastiques visuelles Reliable infographie 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles Reliable infographie 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles Reliable infographie 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles Reliable infographie 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Arts et techniques visuelles appliquées à la photographie R 9 D3 TQ Pessin d'exécution et maquettisme R 9 D3 TQ Peinture-revêtement de murs et de sols (secteur 5) 9 D3 P Décoration d'intérieur 9 D3 TQ Peinture-revêtement de murs et de sols (secteur 3) 9 D3 P Installations et graphismes publicitaires métiers de la publicité R² 9 D3 P Dessin d'exécution et maquettisme R 9 D3 P Dessin d'exécution et maquettisme R 9 D3 TQ Accueil-tour	6	62	D3 TQ		←	Arts et techniques visuelles R
en photographie photographie R D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie en	C	69	Do TO	Tooknigion/Tooknigionno		Arta et techniques riquelles appliquées à la
6 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 7 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 7 74 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 7 10 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité en comptabili	0	02	Dora			
en infographie Control Contro	6	62	ДЗ ТО		_	
6 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 6 61 D3 P Technicien/Technicienne en infographie 6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante en decoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante en decoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante en decoration 7 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité en comptabi		02	Doiq		`	Do 1 & Teeliniques publicitaires
en infographie 6 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 6 61 D3 P BASSISTAN (ASSISTAN EN	6	62	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Arts plastiques
6 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité en comptabi						The state of the s
6 62 D3 TQ Technicien Technicienne en infographie 6 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 75 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 76 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 77 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité et informatique de gestion informatique R	6	62	D3 TQ		←	D3 TQ Industrie graphique R
en infographie Carbinicien/Technicienne Carbiniciente Carbinicp						
6 62 D3 TQ Technicien/Technicienne en infographie 6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 75 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité et informatique de gestion-informatique R	6	62	D3 TQ		←	D3 TQ Arts et techniques visuelles R
en infographie a la photographie R						
6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 75 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 76 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 77 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité	6	62	D3 TQ		\leftarrow	
décoration		0.1	Do D			
6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de	6	61	D3 P		←	D3 P Installations et graphismes publicitaires
décoration	C	<i>C</i> 1	Do D		,	D2 D Anto anni surás
6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Bijoutier-joaillier/Bijoutière-joaillier/Bijoutière-joaillier/Bijoutière-goaillier/Bijoutière-goaillière R² 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 75 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Technicien de gestion-informatique R	б	91	D3 P		←	D3 P Arts appliques
décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Bijoutier-joiallier/Bijoutière-joiallière R² 6 64 D3 P Bijoutier-joiallière R² 6 64 D3 P Graveur-ciseleuse R² 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Comptabilité e gestion-informatique R	6	61	D3 D		_	D3 P Dessin d'exécution et magnettisme R
6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 64 D3 P Bijoutier-joaillier/Bijoutière-joaillière R² 6 64 D3 P Graveur-ciseleuse R² 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 75 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 76 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 77 T0 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 77 T0 D3 TQ Technicienne ← D3 TQ Comptabilité et informatique de gestion ← D3 TQ Technicien de gestion-informatique R		01	D0 1			Do 1 Dessin d'execution et maquettisme it
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	6	61	D3 P		←	D3 P Décoration et ameublement R (secteur 5)
6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 64 D3 P Bijoutier-joaillier/Bijoutière-joaillier/Bijoutière-joaillier/Graveuse-ciseleuse R² 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 75 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 76 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Technicien de gestion-informatique R		01	201		,	Do I Decoration of anio action on to (coolean o)
décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Bijoutier-joaillier/Bijoutière-joaillier R² 6 64 D3 P Bijoutier-joaillière R² 6 64 D3 P Graveur-ciseleuse R² 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 75 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 76 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 77 D3 TQ Technicien/Technicienne 8 D3 P Desint d'exteur 3) D3 P Dessin d'exécution et maquettisme R D3 P Vente-étalage (secteur?) D3 P Vente-étalage (secteur?) D3 P Bijouterie R D3 P Graveur-ciselure R D3 P Graveur-ciselure R D3 TQ Accueil-tourisme D3 TQ Langues modernes-bureautique de gestion D3 TQ Comptabilité et informatique de gestion D3 TQ Technicien de gestion-informatique R	6	61	D3 P	Assistant/Assistante en	←	D3 P Vente-étalage (secteur7)
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$						
6 61 D3 P Assistant/Assistante en décoration 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Bijoutier-joaillier/Bijoutière-joaillier/Bijoutière-joaillière R² 6 64 D3 P Graveur-ciseleuse R² 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 75 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Technicien de gestion-informatique R	6	61	D3 P		←	D3 P Décoration d'intérieur
décoration (secteur 3) Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² Basistant/Assistante aux métiers de la publicité R² Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² Basistant/Assistante aux métiers de la publicité R² Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² Basistant/Assistante aux métiers de la publicité R² Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² Basistant/Assistante aux métiers de la publicité R² Basista						
6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 64 D3 P Bijoutier-joaillier/Bijoutière-joaillier R² 6 64 D3 P Graveur-ciseleur/Graveuse-ciseleuse R² 6 64 D3 P Graveur-ciseleur/Graveuse-ciseleuse R² 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 75 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité ← D3 TQ Comptabilité et informatique de gestion-informatique R	6	61	D3 P		\leftarrow	
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	- 0	0.1	Do D			
6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 61 D3 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité R² 6 64 D3 P Bijoutier-joaillier/Bijoutière-joaillière R² 6 64 D3 P Graveur-ciseleuse R² 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 75 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 76 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 77 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Comptabilité et informatique R	6	61	D3 P		←	D3 P Installations et graphismes publicitaires
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	G	<i>G</i> 1	Do D		,	D2 D Arts appliqués
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	0	01	D3 I		—	D3 1 Arts appliques
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	6	61	D3 P		←	D3 P Dessin d'exécution et maquettisme R
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		01	201		`	Bot Bessii a encoation of maqueotismo it
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	6	61	D3 P		←	D3 P Vente-étalage (secteur7)
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$				métiers de la publicité R²		
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	6	64	D3 P		\leftarrow	D3 P Bijouterie R
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$						
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$			D - D			
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	6	64	D3 P		←	D3 P Gravure-ciselure R
7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité en comptabilité ← D3 TQ Comptabilité et informatique de gestion 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Technicien de gestion-informatique R						
tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Comptabilité et informatique de gestion 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Technicien de gestion-informatique R				N-		
tourisme 7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Comptabilité et informatique de gestion 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Technicien de gestion-informatique R	7	7.4	D3 TO	Agent/Agente en acqueil et	4	D3 TO Acqueil-tourisme
7 74 D3 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme	'	14	שניטם			Do 1 & modell-tourising
tourisme 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité 8 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Comptabilité et informatique de gestion 9 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Technicien de gestion-informatique R	7	74	ДЗ ТО	I .	←	D3 TQ Langues modernes-bureautique
7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Comptabilité et informatique de gestion 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Technicien de gestion-informatique R						,
en comptabilité gestion 7 71 D3 TQ Technicien/Technicienne ← D3 TQ Technicien de gestion-informatique R	7	71	D3 TQ		←	D3 TQ Comptabilité et informatique de
			•	en comptabilité		gestion
en comptabilité	7	71	D3 TQ		←	D3 TQ Technicien de gestion-informatique R
				en comptabilité		



L	ois 17629				p.25
Sect	Groupe	Degré	OBG nouvelles	F/f	OBG anciennes
7	71	D3 TQ	Technicien	←	D3 TQ Distribution
· •	• •	D0 14	commercial/Technicienne	`	
			commerciale		
7	71	D3 TQ	Technicien	←	D3 TQ Langues modernes-bureautique
			commercial/Technicienne	,	
			commerciale		
7	72	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Administration R
			de bureau	,	
7	72	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Langues modernes-bureautique
	-	0	de bureau		, g 1
7	72	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Secrétariat-bureautique
	-	0	de bureau		The state of the s
7	72	D3 TQ	Technicien /Technicienne	←	D3 TQ Technique de gestion-informatique R
	-	0	de bureau		, in a second se
7	72	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Comptabilité et informatique de
	-	0	de bureau		gestion
7	72	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 P Travaux de bureau
		·	de bureau		
7	74	D3 P	Auxiliaire	←	D3 P Monitorat d'accueil R
			administratif/Auxiliaire		
			administrative et d'accueil		
7	74	D3 P	Auxiliaire	←	D3 P Travaux de bureau
			administratif/Auxiliaire		
			administrative et d'accueil		
7	71	D3 P	Vendeur/Vendeuse	←	D3 P Vente-étalage
8	81	D3 TQ	Agent/Agente d'éducation	←	D3 TQ Techniques sociales
8	81	D3 TQ	Agent/Agente d'éducation	←	D3 TQ Education de l'enfance
8	81	D3 TQ	Agent/Agente d'éducation	←	D3 TQ Moniteur(trice) pour collectivités
					d'enfants
8	81	D3 TQ	Techniques sociales	\leftarrow	D3 TQ Techniques sociales
8	81	D3 TQ	Techniques sociales	\leftarrow	D3 TQ Sciences sociales appliquées R
8	84	D3 TQ	Animateur/Animatrice	\leftarrow	D3 TQ Education de l'enfance
8	84	D3 TQ	Animateur/Animatrice	\leftarrow	D3 TQ Moniteur(trice) pour collectivités
					d'enfants
8	84	D3 TQ	Animateur/Animatrice	\leftarrow	D3 TQ Education physique et animation socio-
					culturelle
8	84	D3 TQ	Animateur/Animatrice	\leftarrow	D3 TQ Techniques sociales
8	84	D3 TQ	Animateur/Animatrice	\leftarrow	D3 TQ Sciences sociales appliquées R
8	84	D3 TQ	Animateur/Animatrice	\leftarrow	D3 TQ Education physique et animation
					(secteur 9)
8	82	D3 TQ	Aspirant/Aspirante en	←	D3 TQ Aspirant(e) en nursing
		D = ===	nursing		Do Mo A
8	82	D3 TQ	Aspirant/Aspirante en	\leftarrow	D3 TQ Assistance en gériatrie R
		D	nursing		
8	82	D3 TQ	Aspirant/Aspirante en	←	D3 TQ Education de l'enfance
			nursing		
8	83	D3 TQ	Esthéticien/Esthéticienne	\leftarrow	D3 TQ Bioesthétique R
8	83	D3 TQ	Esthéticien/Esthéticienne	\leftarrow	D3 TQ Pédicurie-podologie R
8	83	D3 TQ	Esthéticien/Esthéticienne	\leftarrow	D3 TQ Techniques de la coiffure R
8	83	D3 TQ	Esthéticien/Esthéticienne	\leftarrow	D3 P Pédicurie-manucurie R
8	83	D3 TQ	Esthéticien/Esthéticienne	\leftarrow	D3 P Soins de beauté NP
8	81	D3 TTR	Sciences sociales et	\leftarrow	D3 TQ Sciences sociales appliquées R
			éducatives		
8	81	D3 TTR	Sciences sociales et	\leftarrow	D3 TQ Techniques sociales
			éducatives		
8	84	D3 TTR	Education physique	\leftarrow	D3 TQ Education physique et animation socio-
_					



IV.B.08 p.26

Secondaire

Lois 17629

	018 17629				p.20
Sect	Groupe	Degré	OBG nouvelles	F/f	OBG anciennes
					culturelle
8	82	D3 P	Puériculture	←	D3 P Puériculture
8	81	D3 P	Auxiliaire	←	D3 TQ Assistance en gériatrie R
			familial/Auxiliaire		·
			familiale et sanitaire		
8	81	D3 P	Auxiliaire	←	D3 P Auxiliaire familial(e) et sanitaire
			familial/Auxiliaire		,
			familiale et sanitaire		
8	81	D3 P	Auxiliaire	←	D3 P Moniteur(trice) pour collectivités
			familial/Auxiliaire		d'enfants
			familiale et sanitaire		
8	83	D3 P	Coiffeur/Coiffeuse	←	D3 P Coiffure
8	83	D3 P	Coiffeur/Coiffeuse		D3 TQ Techniques de la coiffure R
8	83	D3 P	Coiffeur/Coiffeuse	←	D3 P Pédicurie-manucurie R
8	83	D3 P	Coiffeur/Coiffeuse	←	D3 P Soins de beauté NP
8	83	NP D3 P	Soins de beauté	←	D3 P Soins de beauté NP
9	93	D3P	Opérateur/Opératrice de	←	D3 TQ Industrie agro-alimentaire
			production des entreprises	,	
			agroalimentaires		
9	93	D3P	Opérateur/Opératrice de	←	D3 P Mécanique: montage-entretien
			production des entreprises	,	
			agroalimentaires		
9	93	D3 TQ	Assistant/Assistante	←	D3 TQ Assistance en pharmacie
			pharmaceutico-technique		The state of the s
9	92	D3 TQ	Opticien/Opticienne R ²	←	D3 TQ Optique-optométrie R (secteur 8)
9	92	D3 TQ	Prothèse dentaire R ²	←	D3 TQ Prothèse dentaire R (secteur 8)
9	93	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Techniques sciences
		- 4	des industries		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
			agroalimentaires		
9	93	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Industries agro-alimentaires
		· ·	des industries		•
			agroalimentaires		
9	93	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Chimie appliquée
		•	des industries		
			agroalimentaires		
9	93	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Chimie appliquée
		•	chimiste		
9	93	D3 TQ	Technicien/Technicienne	←	D3 TQ Techniques sciences
		_	chimiste		_
9	91	D3 TTR	Science informatique	←	D3 TQ Comptabilité et informatique de
			_		gestion
					(secteur7)
9	91	D3 TTR	Science informatique	←	D3 TQ Technique de gestion-informatique R
			_		(secteur7)



Table de transformation des options de base groupées des septièmes années qualifiantes des enseignements technique de qualification et professionnel

\mathbf{S}	OBG NOUVELLES		OBG ANCIENNES
1	7 TQ Gestionnaire des ressources naturelles et forestières O	←	7 TQ Gestion des ressources naturelles et forestière
1	7 TQ Gestionnaire des ressources naturelles et forestières O	←	7 TQ Horticulture
1	7 TQ Gestionnaire des ressources naturelles et forestières O	←	7 TQ Multiplication des végétaux
1	7 PB Horticulteur spécialisé/Horticultrice spécialisée en aménagement de parcs et jardins S-O	←	7 PB Productions horticoles et décorations florales
1	7 PB Horticulteur spécialisé/Horticultrice spécialisée en aménagement de parcs et jardins S-O	←	7 TQ Horticulture
1	7 PB Horticulteur spécialisé/Horticultrice spécialisée en aménagement de parcs et jardins S-O	←	7 PB Diversification et aménagement de l'espace rural
1	7 PB Horticulteur spécialisé/Horticultrice spécialisée en aménagement de parcs et jardins S-O	←	7 PB Foresterie et arbres urbains
1	7 PB Horticulteur spécialisé/Horticultrice spécialisée en aménagement de parcs et jardins S-O	←	7 TQ Multiplication des végétaux
1	7 PB Horticulteur spécialisé/Horticultrice spécialisée en aménagement de parcs et jardins S-O	←	7 PB Horticulture
1	7 PB Horticulteur spécialisé/Horticultrice spécialisée en aménagement de parcs et jardins S-O	←	7 PB Techniques de productions horticoles et/ou décorations florales
1	7 PB Horticulteur spécialisé/Horticultrice spécialisée en aménagement de parcs et jardins S-O	←	7 PB Aménagement et entretien des parcs et jardins
1	7 PB Arboriste : grimpeur-élagueur /grimpeuse-élagueuse S-O	←	7 PB Foresterie et arbres urbains
1	7 PB Arboriste : grimpeur-élagueur /grimpeuse-élagueuse S-O	←	7 PB Exploitation forestière et traitement des arbres
2	remplacé au 01-09-2011 7 TQ Dessinateur/Dessinatrice en DAO (mécanique-électricité) S-O]	←	7 TQ DAO Dessin d'architecture (Secteur 3)
2	remplacé au 01-09-2011 7 TQ Dessinateur/Dessinatrice en DAO (mécanique-électricité) S-O	←	D3 TQ Dessin industriel
2	remplacé au 01-09-2011 par 7 TQ Dessinateur/Dessinatrice en DAO (mécanique-électricité) S-O]	←	7 TQ Technicien dessinateur en DAO
2	7 TQ Technicien/Technicienne en climatisation et conditionnement d'air S-O	←	7 TQ Technicien climaticien
2	7 TQ Technicien/Technicienne en climatisation et conditionnement d'air S-O	←	7 PB Froid industriel
2	7 TQ Technicien/Technicienne en climatisation et conditionnement d'air S-O	←	7 TQ Chauffage et froid (Secteur 3)
2	7 TQ Technicien/Technicienne en climatisation et conditionnement d'air S-O	←	7 PB Equipement du bâtiment
2	7 TQ Technicien/Technicienne en climatisation et conditionnement d'air S-O	←	7 PB Electrodomestique – Froid – Régulation



 $Lois\ 17629$

\mathbf{S}	OBG NOUVELLES		OBG ANCIENNES
2	7 TQ Technicien/Technicienne en maintenance	←	7 TQ Electricité-Electronique : robotique
4	de systèmes automatisés industriels S-O	—	7 1 & Electricite-Electronique : robotique
2	7 TQ Technicien/Technicienne en maintenance	←	7 PA/B. Electricité : équipements industriels
	de systèmes automatisés industriels S-O		The state of the s
2	7 TQ Technicien/Technicienne en maintenance	←	7 TQ Maintenance de systèmes automatisés
_	de systèmes automatisés industriels S-O	`	industriels
2	7 TQ Technicien/Technicienne en maintenance	←	7 TQ Mécanique: automatique et robotique
_	de systèmes automatisés industriels S-O	`	1 1 q mecanique, automatique et robotique
2	7 TQ Technicien/Technicienne en maintenance	←	7 PB Mécanique: montage-entretien
	de systèmes automatisés industriels S-O	,	,
2	7 TQ Technicien/Technicienne en maintenance	←	7 TQ Automation
_	de systèmes automatisés industriels S-O	,	
2	7 TQ Technicien/Technicienne en maintenance	←	7 TQ Electricité-électronique-automation
	de systèmes automatisés industriels S-O	,	4
2	7 TQ Technicien/Technicienne en maintenance	←	7 TQ Electronique industrielle
_	de systèmes automatisés industriels S-O	,	
2	7 TQ Technicien/Technicienne en maintenance	←	7 TQ Electronique-informatique
	de systèmes automatisés industriels S-O		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
2	7 TQ Technicien/Technicienne en maintenance	←	7 PB Automatismes industriels
	de systèmes automatisés industriels S-O	,	
2	7 TQ Technicien/Technicienne en maintenance	←	7 PB Automation
	de systèmes automatisés industriels S-O		
2	7 TQ Technicien/Technicienne en maintenance	←	7 TQ Automation - Régulation - Electronique
	de systèmes automatisés industriels S-O		industrielle
2	7 TQ Technicien/Technicienne en maintenance	←	7 TQ Equipements et techniques
	de systèmes automatisés industriels S-O		biomédicales
2	7 TQ Technicien/Technicienne en	←	7 TQ Télécommunication
_	télécommunication S-O	,	4
2	7 TQ Technicien/Technicienne en	←	7 TQ Electronique industrielle
	télécommunication S-O		
2	7 TQ Technicien/Technicienne en	←	7 TQ Electronique – Télécommunication
	télécommunication S-O		
2	7 TQ Technicien soudeur/Technicienne	←	7 TQ Aéronautique-mécanique soudage
	soudeuse en aéronautique S-O		
2	7 PB Armurier monteur/Armurière monteuse à	←	7 PB Armurerie: mise à bois
	bois S-O		
2	7 PB Installateur-réparateur/Installatrice-	←	7 PB Electrodomestique-froid-régulation
	réparatrice d'appareils électroménagers S-O		
2	7 PB Installateur-réparateur/Installatrice-	←	7 PB Fine mécanique
	réparatrice d'appareils électroménagers S-O		
2	7 PB Installateur-réparateur/Installatrice-	\leftarrow	7 PB Froid industriel
	réparatrice d'appareils électroménagers S-O		
2	7 PB Installateur-réparateur/Installatrice-	\leftarrow	7 PB Electricité
	réparatrice d'appareils électroménagers S-O		
2	7 PB Installateur-réparateur/Installatrice-	\leftarrow	7 PB Service après-vente d'appareils
	réparatrice d'appareils électroménagers S-O		électrodomestiques
			(Secteur7)
2	7 PB Installateur-réparateur/Installatrice-	\leftarrow	7 PA/B. Equipements électroménagers -
	réparatrice d'appareils électroménagers S-O		Thermorégulation
2	7 PB Installateur-réparateur/Installatrice-	\leftarrow	7 PB Electricité installateur-réparateur
	réparatrice d'appareils électroménagers S-O		
2	7 PB Mécanicien/Mécanicienne des moteurs	\leftarrow	7 PB Diesel-Hydraulique-Pneumatique
	diesels et engins hydrauliques S-O		
2	7 PB Mécanicien/Mécanicienne des moteurs	\leftarrow	7 PB Mécanique des moteurs
	diesels et engins hydrauliques S-O		
2	7 PB Mécanicien/Mécanicienne des moteurs	\leftarrow	7 PA/B. Mécanique automobile
	diesels et engins hydrauliques S-O		



\mathbf{S}	OBG NOUVELLES		OBG ANCIENNES
2	7 PB Mécanicien/Mécanicienne des moteurs	←	7 PB Mécaniques des moteurs diesel et
	diesels et engins hydrauliques S-O		engins hydrauliques
2	7 PB Mécanicien/Mécanicienne des moteurs	←	7 PB Mécanique : moteurs de petites
	diesels et engins hydrauliques S-O		cylindrées
3	7 TQ Technicien/Technicienne en encadrement	←	7 TQ Conducteur de travaux
	de chantier S-O		
3	7 TQ Technicien/Technicienne en encadrement	←	7 TQ Métreur-deviseur
	de chantier S-O		
3	7 TQ Technicien spécialisé/Technicienne	\leftarrow	7 TQ Métreur-deviseur
	spécialisée en métré et devis S-O		
3	7 TQ Technicien/Technicienne des	\leftarrow	7 PA/B. Menuiserie du bâtiment
	constructions en bois S-O		
3	7 TQ Technicien/Technicienne des	\leftarrow	7 PB Menuiserie – PVC - Aluminium
	constructions en bois S-O		T DD G
3	7 TQ Technicien/Technicienne des	←	7 PB Construction : Charpente – couverture
0	constructions en bois S-O		7 DD 4
3	7 TQ Technicien/Technicienne des	←	7 PB Agencement de l'habitat
3	constructions en bois S-O		7 TQ Industrie du bois et matériaux connexes
9	7 TQ Technicien/Technicienne des constructions en bois S-O	←	7 TQ maustrie au bois et materiaux connexes
3	7 TQ Technicien/Technicienne des	←	7 PA/B. Menuiserie industrielle
9	constructions en bois S-O		7 1 A/D. Mendiserie maastriene
3	7TQ Dessinateur/Dessinatrice DAO en		7 TQ DAO Dessin d'architecture (Secteur 3)
9	construction S-0 (entre en vigueur au 01-09-	←	7 TQ DAO Dessiii d'arcintecture (Secteur 5)
	2011)		
2			D2 TO Dessire in desstried
3	7TQ Dessinateur/Dessinatrice DAO en	←	D3 TQ Dessin industriel
	construction S-O (entre en vigueur au 01-09-		
0	2011)	1	T TO TO I I I I I I DAG
3	7TQ Dessinateur/Dessinatrice DAO en	←	7 TQ Technicien dessinateur en DAO
	construction S-O (entre en vigueur au 01-09-		
0	2011)		7 DA/D M : 1 1 ^4:
3	7 PB Charpentier/Charpentière S-O	←	7 PA/B. Menuiserie du bâtiment
3	7 PB Charpentier/Charpentière S-O	←	7 PB A recovered by Park to the Couverture
3	7 PB Charpentier/Charpentière S-O	←	7 PB Agencement de l'habitat
3	7 PB Etancheur/Etancheuse S-O	←	7 PB Couvreur en bâtiment
3	7 PB Etancheur/Etancheuse S-O	←	7 PB Couverture : Ardoises D3 P Etanchéité et isolation
3	7 PB Etancheur/Etancheuse S-O 7 PB Etancheur/Etancheuse S-O	←	7 PB Rénovation de l'habitat – Isolation
3	7 PB Installateur/Installatrice en chauffage	←	7 PB Equipement du bâtiment
J	central S-O	←	7 1 D Equipement du batiment
3	7 PB Installateur/Installatrice en chauffage	←	7 PB Techniques connexes aux installations
O	central S-O	`	sanitaires et gazières
3	7 PB Installateur/Installatrice en chauffage	←	7 TQ Chauffage et froid
_	central S-O	`	
3	7 PB Installateur/Installatrice en chauffage	←	7 PB Froid industriel
	central S-O		
3	7 PB Installateur/Installatrice en chauffage	←	7 PB Chauffage-régulation
	central S-O		
3	7 PB Installateur/Installatrice en chauffage	←	7 PB Chauffage et régulation
	central S-O		
3	7 PB Installateur/Installatrice en chauffage	←	7 PB Equipement du bâtiment
	central S-O		
າ	7 PB Installateur/Installatrice en sanitaire L	←	7 PB Sanitaire-Gaz
3			
3	7 PB Installateur/Installatrice en sanitaire L	\leftarrow	7 PB Techniques connexes aux installations
		←	7 PB Techniques connexes aux installations sanitaires et gazières 7 PB Equipement du bâtiment



\mathbf{S}	OBG NOUVELLES		OBG ANCIENNES
3	7 PB Restaurateur-garnisseur/Restauratrice-	←	D3 P Restauration et garnissage
0	garnisseuse de sièges S-O		7 DD C : 12 11 (C + 7)
3	7 PB Restaurateur-garnisseur/Restauratrice-	←	7 PB Garnissage d'ameublement (Secteur 5)
	garnisseuse de sièges S-O		
4	7 TQ Gestionnaire de cuisine de collectivités L	←	7 TQ Gestion des cuisines d'entreprises
4	7 1 Q destionnaire de cuisme de conectivités L		(Secteur7)
4	7 PB Chocolatier-Confiseur- Glacier/	←	7 PB Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie -
	Chocolatière-Confiseuse-Glacière S-O		Glacerie
4	7 PB Chocolatier-Confiseur- Glacier/	←	7 PB Confiserie - Glacerie - Pâtisserie fine
	Chocolatière-Confiseuse-Glacière S-O		
4	7 PB Chocolatier-Confiseur- Glacier/	←	7 TQ Pâtisserie de restauration - Chocolaterie
	Chocolatière-Confiseuse-Glacière S-O		- Confiserie -Glacerie
4	7 PB Patron boulanger-pâtissier-	←	7 PB Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie -
	chocolatier/Patronne boulangère-pâtissière-		Glacerie
	chocolatière L		
4	7 PB Patron boulanger-pâtissier-	←	7 PB Pâtisserie de restauration - Chocolaterie
	chocolatier/Patronne boulangère-pâtissière-		- Confiserie -Glacerie
	chocolatière L		
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	\leftarrow	7 TQ Traiteur - Organisateur de banquets
	organisatrice de banquets et de réceptions S-O		
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	7 PB Traiteur - Organisateur de banquets
	organisatrice de banquets et de réceptions S-O		E DA (D. G.)
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	7 PA/B. Cuisinier – Traiteur
	organisatrice de banquets et de réceptions S-O		F DD (I)
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	7 PB Charcuterie fine - Traiteur
4	organisatrice de banquets et de réceptions S-O		TDA/D DAL: TV + TD :
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	7 PA/B. Pâtisserie-Vente-Traiteur
4	organisatrice de banquets et de réceptions S-O	,	7 PB Poissonnerie - Traiteur
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur- organisatrice de banquets et de réceptions S-O	←	7 FD Folssonherie - Traiteur
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	7 PB Traiteur - Vente
4	organisatrice de banquets et de réceptions S-O		71 B Traiteur - Vente
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	7 PB Cuisine et restaurant de collectivité
-1	organisatrice de banquets et de réceptions S-O	`	7 1 D Odisine et restadrant de concenvite
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	7 PB Cuisine et restaurant de collectivités
_	organisatrice de banquets et de réceptions S-O	,	
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	7 PB Restauration de collectivités
_	organisatrice de banquets et de réceptions S-O		
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	7 PA. Restauration communautaire et
	organisatrice de banquets et de réceptions S-O		hôtellerie
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	7 PA. Commis en salle et en cuisine
	organisatrice de banquets et de réceptions S-O		
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	7 PB Hôtellerie
	organisatrice de banquets et de réceptions S-O		
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	7 PB Hôtellerie - Restauration
	organisatrice de banquets et de réceptions S-O		
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	7 PB Hôtellerie - Métiers de l'alimentation
ļ	organisatrice de banquets et de réceptions S-O		
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	D3 TQ Technique de la Boucherie
	organisatrice de banquets et de réceptions S-O		Charcuterie R
4	7 PB Traiteur-organisateur/Traiteur-	←	D3 TQ Technique de la Boulangerie
	organisatrice de banquets et de réceptions S-O		pâtisserie – chocolaterie
4	7 PB Cuisinier/Cuisinière de collectivités S-0	←	7 PB Cuisine et restaurant de collectivité
4	7 PB Cuisinier/Cuisinière de collectivités S-O	←	7 PB Cuisine et restaurant de collectivités
4	7 PB Cuisinier/Cuisinière de collectivités S-O	←	7 PB Restauration de collectivités
4	7 PB Cuisinier/Cuisinière de collectivités S-O	←	7 PA. Restauration communautaire et
			hôtellerie



 $Lois\ 17629$

	008 17029		p.01
\mathbf{S}	OBG NOUVELLES		OBG ANCIENNES
4	7 PB Cuisinier/Cuisinière de collectivités S-O	\leftarrow	7 PA. Equipier polyvalent en restauration
4	7 PB Cuisinier/Cuisinière de collectivités S-O	\leftarrow	7 PA. Commis en salle et en cuisine
4	7 PB Cuisinier/Cuisinière de collectivités S-O	←	7 PB Hôtellerie
4	7 PB Cuisinier/Cuisinière de collectivités S-O	\leftarrow	7 PB Hôtellerie – Restauration
4	7 PB Sommelier/Sommelière S-O		7 PB Sommellerie
<u> </u>		\leftarrow	
4	7 PB Sommelier/Sommelière S-O	\leftarrow	7 PA Restauration - Oenologie - Sommellerie
4	7 PB Patron boucher-charcutier-	\leftarrow	7 PB Charcuterie fine – Traiteur
	traiteur/Patronne bouchère-charcutière-		
	traiteur L		
5	7 PB Tailleur/Tailleuse S-O	←	7 PB Habillement sur mesures
5	7 PB Tailleur/Tailleuse S-O		7 PB Habillement
5	7 PB Tailleur/Tailleuse S-O	<u>`</u>	7 PB Technicienne en couture sur mesures et
9	71 D Taineul/Taineuse 5-0	—	
			création
6	7 TQ Technicien/Technicienne en image de	\leftarrow	7 TQ Image de synthèse
	synthèse O		
6	7 TQ Technicien/Technicienne en image de	\leftarrow	7 TQ Infographie
	synthèse O		v v v
6	7 TQ Technicien/Technicienne en image de	←	7 TQ Photographie publicitaire – Audiovisuel
	synthèse O	<u> </u>	- Vidéo
C	7 TO Took mision / The leading to the state of the state		
6	7 TQ Technicien/Technicienne en multimédia	\leftarrow	7 TQ Infographie
	S-0		
6	7 TQ Technicien/Technicienne en multimédia	\leftarrow	7 TQ Vidéo
	S-O		
6	7 TQ Technicien/Technicienne en multimédia	←	7 TQ Photographie publicitaire – Audiovisuel
	S-0		– Vidéo
6	7 TQ Technicien/Technicienne en multimédia	←	7 TQ Multimédia
	S-O	`	/ TQ Mainmeata
6	7 TQ Technicien/Technicienne en multimédia		7 TO A +
О	7 1\Q 1\echnicien/1\echnicienne\en multimedia	\leftarrow	7 TQ Arts visuels appliqués à la photo-
	S-O		vidéographie
6	7 TQ Technicien/Technicienne en multimédia	\leftarrow	7 TQ Conception et communication visuelles
	S-0		
6	7 TQ Technicien/Technicienne en multimédia	\leftarrow	7 TQ Audiovisuel
	S-O		
6	7 PB Etalagiste S-O	\leftarrow	7 PB Etalage
6	7 PB Etalagiste S-O	←	7 PB Arts appliqués
6	7 PB Etalagiste S-O	\leftarrow	7 PB Arts graphiques
6			
ь	7 PB Etalagiste S-O	←	7 PB Vente-Etalage (Secteur7)
<u> </u>	T DD C		- DDW - DW
7	7 PB Gestionnaire de très petites entreprises O	\leftarrow	7 PB Vente - Etalage
7	7 PB Gestionnaire de très petites entreprises O	\leftarrow	7 PB Gestion de magasin
7	7 PB Gestionnaire de très petites entreprises O	←	7 PB Gestion et magasin
7	7 PB Gestionnaire de très petites entreprises O		7 PB Gestion de petites entreprises
7	7 PB Gestionnaire de très petites entreprises O	<u>`</u>	7 PB Auxiliaire en gestion et vente
7	7 PB Gestionnaire de très petites entreprises O		7 PA et B. Gérante de magasin de vêtements
'	1 D Gestionnaire de tres pentes entreprises U	\leftarrow	
_	7 DD C		(Secteur 5)
7	7 PB Gestionnaire de très petites entreprises O	\leftarrow	7 TQ Gestion de PM.E
7	7 PB Gestionnaire de très petites entreprises O	\leftarrow	7 PB Tertiaire
7	7 PB Gestionnaire de très petites entreprises O	\leftarrow	7 PB Travaux de bureau
7	7 PB Gestionnaire de très petites entreprises O	\leftarrow	7 PB Habillement – Boutique
	(ajouté au 01/09/2008)		1
7	7 PB Gestionnaire de très petites entreprises O	←	7 PB Habillement – Gestion de magasin
'	(ajouté au 01/09/2008)	` -	Conon at magain
-	(ajouie uu 01/03/2000)		
0	TOTAL CONTRACTOR PRODUCTION OF THE PRODUCTION OF		7 TO Continue 12 antitud 1 1
8	7 TQ Gestionnaire d'un institut de beauté L	\leftarrow	7 TQ Gestion d'institut de beauté
8	7 TQ Gestionnaire d'un institut de beauté L	\leftarrow	7 TQ Gestionnaire d'institut de beauté
8	7 TQ Gestionnaire d'un institut de beauté L	\leftarrow	7 PB Pédicure médicale
8	7 TQ Gestionnaire d'un institut de beauté L	\leftarrow	7 PB Pédicurie manucurie
			-



IV.B.08

Secondaire p.32 $Lois\ 17629$

\mathbf{S}	OBG NOUVELLES		OBG ANCIENNES
8	7 TQ Gestionnaire d'un institut de beauté L	←	7 PB Soins de beauté-parfumerie
8	7 TQ Animateur socio-sportif/Animatrice socio-	←	7 TQ Animation socio-sportive
	sportive S-O		
8	7 TQ Animateur socio-sportif/Animatrice socio-	\leftarrow	7 PB Moniteur pour collectivités d'enfants
	sportive S-O		
8	7 TQ Esthéticien social/Esthéticienne sociale L	\leftarrow	7 TQ Socio-esthétique
8	7 TQ Esthéticien social/Esthéticienne sociale L	\leftarrow	7 TQ Soins de beauté - Bioesthétique
8	7 TQ Esthéticien social/Esthéticienne sociale L	\leftarrow	7 PB Pédicure médicale
8	7 TQ Esthéticien social/Esthéticienne sociale L	\leftarrow	7 PB Pédicurie manucurie
8	7 TQ Esthéticien social/Esthéticienne sociale L	\leftarrow	7 PB Soins de beauté-Parfumerie
8	7 PB Puériculteur/Puéricultrice S-O si et	\leftarrow	7 PB Education sanitaire
	seulement s'il existe déjà un 3e degré P		
	Puériculture ou TQ Aspirant en nursing dans		
	l'établissement		
8	7 PB Puériculteur/Puéricultrice S-O si et	\leftarrow	7 PB Services sociaux
	seulement s'il existe déjà un 3e degré P		
	Puériculture ou TQ Aspirant en nursing dans		
	l'établissement		ADDEL 1: 11 1: 6
8	7 PB Puériculteur/Puéricultrice S-O si et	\leftarrow	7 PB Education à la petite enfance
	seulement s'il existe déjà un 3e degré P		
	Puériculture ou TQ Aspirant en nursing dans l'établissement		
8	7 PB Puériculteur/Puéricultrice S-O	←	7 PB Puériculture
8	7 PB Agent médico-social/Agente médico-	\leftarrow	7 PB Accueil médico-social (S8)
0	sociale S-O	—	7 1 D Accueil medico-social (50)
8	7 PB Agent médico-social/Agente médico-	←	7 PB Travaux de bureau
	sociale S-O	`	, 12 IIdidda do bailead
8	7 PB Patron coiffeur/Patronne coiffeuse L	←	7 PA & B. Coiffure
8	7 PB Patron coiffeur/Patronne coiffeuse L	←	7 PB Moniteur - Démonstrateur en coiffure
8	7 PB Patron coiffeur/Patronne coiffeuse L		7 PA/B. Coiffeur - Gérant de salon de coiffure
8	7 PB Patron coiffeur/Patronne coiffeuse L		7 PB Stylisme en coiffure
9	7 TQ Prothésiste dentaire L	←	7 TQ Prothèse dentaire avec attachements
	-		spéciaux
9	7 TQ Prothésiste dentaire L	\leftarrow	7 TQ Techniques avancées en prothèse
	•		dentaire
9	7 TQ Prothésiste dentaire L	←	7 TQ Prothèse dentaire



insérée par A.Gt 23-04-2009 ; complétée par ; A.Gt 27-01-2011 ; modifiée par A.Gt 07-03-2013 ; remplacée pa A.Gt 07-11-2013
Annexe IIIbis

Table de transformation d'une 7e complémentaire en une 7e qualifiante

Au 1er septembre 2009:

2	7PB Carrossier spécialisé/Carrossière spécialisée L	<-	7 PB Complément en techniques spécialisées de carrosserie L
3	7PB Menuisier/Menuisière en PVC et ALU S-O	<-	7 PB Complément en menuiserie industrielle : bois-PVC- aluminium S-O
3	7 PB Ouvrier/Ouvrière en rénovation, restauration et conservation du bâtiment S-O	<-	7 PB Complément en rénovation et restauration du bâtiment S-O
9	7 TQ Opticien/Opticienne L	<-	7 T Complément en techniques spécialisées d'optique - lunetterie L

Table de transformation d'options de base groupées liées à l'adoption de nouveaux profils de formation

Au 1er septembre 2009:

4	D3 P Cuisinier/Cuisinière de collectivité		D3 P Equipier polyvalent/Equipière polyvalente en restauration
8	D3 P Aide familial/Aide familiale		D3 P Auxiliaire familial/Auxiliaire familiale et sanitaire
4	7 PB Chef de cuisine de collectivité S-O	<-	7 PB Cuisinier/Cuisinière de collectivités S-O

Au 1er septembre 2010:

D3 P Mécanicien/Mécanicienne automobile	<- D3 P Mécanicien/Mécanicienne garagiste	
--	---	--

Au 1er septembre 2011:

DOI BIOCCITOR	n installateur en ricienne installatrice en	<-	D3 P Electricien installateur- monteur/Electricienne installatrice- monteuse
D3 P Electricies industriel/Electrindustrielle	n installateur cienne installatrice	<-	D3 P Electricien installateur- monteur/Electricienne installatrice- monteuse



Table de transformation d'options de base groupées dans l'enseignement de transition

Au 1er septembre 2012:

2 D3 TTR Informatique <- Science informatique (ou Sciences informatique)

Table de transformations d'options de base groupées initialement adoptées conformément à la procédure prévue au chapitre III du décret du 27 octobre 1994 organisant la concertation pour l'enseignement secondaire et désormais adoptées conformément à l'article 39 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre

Au 1er septembre 2013:

2	D3 P Mécanicien/Mécanicienne d'entretien automobile	SFMQ		D3 P Mécanicien/Mécanicienne automobile	CCPQ
2	D3 TQ Mécanicien polyvalent/Mécanicienne polyvalente automobile	SFMQ		D3 TQ Technicien/Technicienne automobile	CCPQ
8	D3 TQ Esthéticien/Esthéticienne	SFMQ		D3 TQ Esthéticien/Esthéticienne	CCPQ
8	D3 P Coiffeur/Coiffeuse	SFMQ	<-	D3 P Coiffeur/Coiffeuse	CCPQ

